

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)



Consignes du 19 mars 2020 en lien avec la COVID-19

Québec, 19 mars 2020 16 h – voici les dernières informations et consignes en lien avec la COVID-19. Nous vous demandons de transmettre ces informations dans vos équipes, à vos collègues et aux personnes ne détenant pas de courriel dans les meilleurs délais.

Message particulier : La situation que nous vivons tous est exceptionnelle. Le premier ministre François Legault l'a mentionné à plusieurs reprises, nous sommes les anges gardiens de la population. Tous les jours, nous démontrons que nous sommes des anges gardiens très doués et nous continuons de le démontrer au quotidien. Sincères remerciements pour votre dévouement.

Informations générales

Télétravail

Le télétravail doit être réservé exclusivement aux personnes en isolement, ou encore aux personnes présentant des conditions médicales particulières. Il s'agit là des seules modalités pour lesquelles le télétravail est autorisé.

Employés partis en voyage depuis le 16 mars 23 h 59

Les employés qui sont partis en voyage depuis le 16 mars 23 h 59 devront être en isolement obligatoire non rémunéré et devront utiliser leurs banques pour couvrir leur absence.

Personnel immuno-supprimé

La situation de la personne salariée immuno-supprimée devra faire l'objet d'une évaluation selon les critères suivants :

- Si la personne salariée n'est pas exposée à la clientèle dans le cadre de son travail (ex. : employé de bureau), le maintien au travail est possible.
- Si la personne salariée est exposée à la clientèle dans le cadre de son travail et qu'une distance de deux mètres et plus peut être maintenue avec la clientèle, le maintien au travail est possible en s'assurant de mettre en place des mesures de protection appropriées (exemple : port de masque, gants, etc.).
- Si la personne salariée est exposée à la clientèle dans le cadre de son travail et qu'une distance de deux mètres ne peut pas être maintenue, la personne doit être relocalisée dans un autre secteur ou évaluer la possibilité de télétravail en fonction du poste occupé et/ou des besoins de l'organisation.
- Si aucune de ces options n'est applicable, la personne doit être retirée du travail. Si le retrait occasionne un bris de service, le retour au travail doit être approuvé par le médecin traitant. Durant cette période, le gestionnaire pourra convenir avec la personne salariée de mesures alternatives (reprise de temps, banque de congés annuels ou de congés fériés, etc.).

Navette NCH

À compter du 20 mars 2020, il y aura ajout de 2 navettes pour couvrir la période de pointe soit de 6 h 30 à 8 h 45 et de 15 h à 17 h 15. Dès que le nombre de passagers atteint 24 dans une navette ou qu'il n'y a plus de client, cette dernière quitte. Le lavage des mains à l'entrée et à la sortie est obligatoire (un distributeur de mousse alcoolisée sera installé) et il est obligation de s'asseoir une personne par banc. Pour les utilisateurs de la navette, sachez que le fournisseur de service respecte les consignes du ministère des transports du Québec (MTQ) pour l'entretien et le lavage de ses véhicules.

Cafétéria et espaces de repas

Afin de respecter la distance d'un mètre entre chaque personne, il est possible d'utiliser les cafétérias pour la prise de repas des employés. Les salles à manger offrent des espaces permettant de respecter les critères d'éloignement, contrairement à certaines salles à manger d'employés.

Informations cliniques ou pour les secteurs cliniques

Délestage massif des activités

Nous sommes à travailler à un plan de délestage massif de toutes les activités non-urgentes. Les informations vous seront transmises dès que disponibles.

Nous avons également reçu des directives du MSSS

- Cliniques externes – les services sont maintenus pour les cas urgents et semi-urgents (CDRS cas A et B et prévoir trajectoire pour les C)
- Il faut encourager les téléconsultations ou les rendez-vous par téléphone.
- Pour la clientèle de 70 ans et plus et les patients immuno-supprimés, priorité aux télé-soins
- Maintien des suivis de grossesses, des suivis en santé mentale et pour le secteur 0-2 ans.
- Maintenir les services sans rendez-vous pour éviter les visites à l'urgence et ainsi permettre la réorientation des urgences vers les sans rendez-vous.

Délestage en chirurgie

Pour les chirurgies, tous les patients seront contactés pour confirmer ou annuler leur chirurgie. Des comités dans chacun des blocs ont été mis en place pour planifier le programme opératoire quotidien en évaluant la priorisation clinique des cas prévus et reportés afin d'assurer la sécurité des soins des patients. Le Dr Roger Grégoire a été nommé par la DSP à titre de coordonnateur de la trajectoire de l'activité chirurgicale pendant la période de pandémie.

Qui appeler en cas de dégradation de la situation pour un patient qui aurait vu sa chirurgie reportée?

Concernant les patients en attente d'une chirurgie, advenant une dégradation de leur état de santé, ils devront communiquer avec la clinique préopératoire du site au sein duquel il est inscrit. Ce dernier est au courant et a reçu une lettre d'inscription à cet effet par courrier.

Équipements de protection individuelle (EPI)

Nous comptons sur chaque personne afin que les masques de procédure (masques jaunes) soient utilisés uniquement lorsque requis. Une utilisation injustifiée peut créer un problème de disponibilité des équipements.

Dans un contexte d'utilisation judicieuse des EPI, le MSSS nous demande maintenant de **réutiliser les protections oculaires à usage unique**. Nous vous demandons de déposer ceux-ci dans un contenant qui devra être installé dans la chambre avec la mention à désinfecter. Au départ de l'usager, acheminer le tout dans les utilités souillées. Des procédures de désinfection vous seront acheminées sous peu.

Test d'ajustement de masque (Fit test)

Les fits tests de masques ne sont pas obligatoires aux deux ans. Le résultat du dernier fit test sera utilisé. Les seules exceptions sont s'il y a une chirurgie faciale ou une perte ou un gain de poids très important.

Formations des infirmières pour les services essentiels

Les formations pour les infirmières qui sont orientées dans le contexte de services essentiels ont débuté et elles se poursuivent la semaine prochaine.

Nous vous remercions de votre collaboration.

[https://www.chudequebec.ca/coronavirus-\(covid-19\).aspx](https://www.chudequebec.ca/coronavirus-(covid-19).aspx)

Votre comité exécutif